



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET
DE FINANCEMENT REAAP N°202400026
ENTRE LA CAISSE ALLOCATIONS
FAMILIALES ET LA VILLE DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-24-166
EN DATE DU 24 MAI 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision de la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du 21 mars 2024 dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'administration du 29 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT la proposition de convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Vincennes pour les actions de soutien à la parentalité ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention de subvention avec la Caisse d'allocations familiales d'un montant de 4 000 € (quatre mille euros), au titre de l'exercice 2024 pour les actions de soutien à la parentalité organisées par la Ville ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240524-lmc1H12012H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/05/2024 Date de Publication : 24/05/2024
--